EMPRUNT DU DOMINION DU CANADA

Le ministre des Finances autorise la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt qui sera émis, contre espèces, ainsi qu'il suit:

$10,000,000

CERTIFICATS NOMINATIFS NON PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS ÉCHÉANT LE 15 JUIN 1945

Prix d'émission: 100%

Le Gouvernement affectera le produit de l'émission au financement des dépenses occasionnées par la guerre.

Le principal sera payable, en monnaie légale du Canada, à la Banque du Canada (Ottawa). Les certificats seront datés du quinzième jour du mois dans lequel est reçu le payement. Seuls seront émis des certificats pleinement nominatifs, en coupures d'au moins un dollar. Les certificats ne seront pas transférables, mais ils seront remboursables au pair, au choix du détenteur enregistré, sur demande présentée à la Division de la Dette publique de la Banque du Canada (Ottawa), après le premier semestre qui suit la date d'émission.

Les demandes de certificats peuvent être adressées à la Division de la Dette publique de la Banque du Canada (Ottawa), pourvu qu'elles soient accompagnées du payement sous forme de chèque, traite, mandat d'argent ou bon de poste.

OTTAWA, le 8 juillet 1940.

FORMULE DE DEMANDE

Au Chef de la Division de la Dette publique,
Banque du Canada, Ottawa.

MONSIEUR,

Aux conditions du prospectus officiel, je souscris à un certificat nominatif du Dominion du Canada, non productif d'intérêt, pour le montant de $.....

Ci-joint payement à l'ordre du Receveur général du Canada, pour le montant susmentionné.

Signature.....

Le certificat doit être envoyé à l'adresse suivante:

.....

ENREGISTRER LE CERTIFICAT COMME SUIT:

Nom M. / Mme / Mlle
(En lettres moulées)

Adresse
(En lettres moulées)